27e ANNEE. — N° 74. 20 CENTIMES LE NUMERO. MARDI 5 JUILLET 1887.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉPt : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse.*

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

l'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne). . . . . 25 cent.
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste.	Omnibus.
CAHORS. — *D.*	6h 25 matin	12h 47 soir	5h 50 soir
Mercuès.	6 41	1 14	6 6
Parnac.	6 54	1 26	6 19
Luzech.	7 3	1 34	6 28
Castelfranc. . .	7 18	1 47	6 44
Puy-l'Evêque. .	7 31	1 59	6 58
Duravel	7 43	2 8	7 8
Soturac-Touzac	7 53	2 18	7 18
Fumel.	8 6	2 29	7 32
M.-Libos. — *A.*	8 13	2 35	7 39
BORDEAUX. .	3 51 soir	8 11 matin	» »
PARIS. — *Ar.*	11 46 soir	4 18 matin	2 49

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus.
PARIS. — *D.*	2h 30 s.		
— *Expres.*	8 »		
BORDEAUX. .	» » matin	5 45 m.	3 15 soir
M.-Libos. — *D.*	8 40	3 5 soir	8 55
Fumel.	8 48	3 15	9 3
Soturac-Touzac	9 1	3 28	9 16
Duravel. . . .	9 10	3 38	9 26
Puy-l'Evêque. .	9 19	3 48	9 36
Castelfranc. . .	9 34	4 5	9 52
Luzech.	9 47	4 19	10 6
Parnac.	9 57	4 30	10 17
Mercuès. . . .	10 9	4 43	10 29
CAHORS. — *A.*	10 25	5 1	10 47

De CAHORS à MONTAUBAN

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS. — *D.*	4h 42 matin	11h » matin	5h 25 soir
Sept-Ponts. . .	4 53	11 11	5 37
Cieurac. . . .	5 11	11 29	5 57
Lalbenque. . .	5 20	11 39	6 11
Montpezat . . .	5 31	11 52	6 25
Borredon. . . .	5 45	12 6	6 42
Caussade. . . .	5 55	12 16	6 56
Réalville. . . .	6 5	12 26	7 8
Albias.	6 13	12 34	7 18
Fonneuve. . . .	6 22	12 43	7 28
Montauban. *A.*	6 39	1 » soir	7 45
BORDEAUX. .	10 40	6 05 soir	» »
TOULOUSE. *A.*	8 25	3 55	9 41

De MONTAUBAN à CAHORS

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
TOULOUSE. *D.*	5h 20 matin	9h » matin	3h » soir
BORDEAUX. .	» »	» »	9 30
Montauban *D.*	7 25	10h 35	4 40
Fonneuve. . . .	7 40	10 49	4 54
Albias	7 51	10 58	5 3
Réalville. . . .	8 3	11 7	5 12
Caussade. . . .	8 18	11 19	5 24
Borredon. . . .	8 33	11 30	5 35
Montpezat. . .	8 57	11 51	5 54
Lalbenque. . .	9 19	12 9	6 15
Cieurac. . . .	9 29	12 18	6 24
Sept-Ponts. . .	9 42	12 30	6 36
CAHORS. — *A.*	9 51	12 37	6 43

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS. — *D.*	7h 40 matin	11h 30 mat.	5h 10 soir
Cabessut, halte	7 48	11 40	5 18
Arcambal. . . .	8 »	11 54	5 28
Vers.	8 11	12 15 soir	5 38
Saint-Géry. . .	8 18	12 18	5 44
Conduché. . . .	8 34	12 55	6 »
St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6
St-Martin-Lab.	8 53	1 25	6 16
Calvignac, hal.	9 4	1 43	6 26
Cajarc. . . .	9 17	1 59	6 36
Montbrun, hal.	9 33	2 23	6 51
Toirac.	9 44	2 36	7 1
Lamadeleine. .	9 58	3 »	7 14
CAPDENAC. *A.*	10 14	3 27	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAPDENAC. *D.*	7h 45 matin	11h 30 mat.	5h 10 soir
Lamadeleine. .	7 56	11 44	5 21
Toirac.	8 10	12 8	5 34
Montbrun, hal.	8 20	12 29	5 43
Cajarc.	8 31	12 42	5 53
Calvignac, hal.	8 45	1 5	6 9
St-Martin-Lab.	8 54	1 16	6 18
St-Cirq, halte.	9 3	1 36	6 31
Conduché. . . .	9 11	1 45	6 38
Saint-Géry. . .	9 25	2 12	6 51
Vers.	9 34	2 29	7 »
Arcambal. . . .	9 44	2 46	7 9
Cabessut, halte.	9 56	3 9	7 22
CAHORS. — *A.*	10 6	3 20	7 31

Cahors, le 5 Juillet.

LES VRAIS ET LES PURS

Décidément, l'Intransigeance en veut au ministère. Il n'est sorte de trait qu'elle ne décoche, injure qu'elle ne lui envoie, calomnie qu'elle n'invente.

Pourquoi ?

Parce qu'elle n'est pas au pouvoir, et qu'elle sent bien qu'elle n'y arrivera jamais. Parce que le ministère suit la droite ligne de la démocratie et ne demande aucun appui aux énergumènes de la Révolution. Parce que la France, représentée par le corps électoral, semble vouloir s'éloigner chaque jour un peu plus des extrémités politiques, des coups de tête irréfléchis, des changements sans cause et sans raison.

Parce que la République est le gouvernement du peuple par le peuple, le règne de la liberté vraie, le triomphe de l'ordre garanti par la loi, le maintien stable des institutions, l'honneur national sauvegardé par la justice et le droit, la marche en avant progressive et non à soubresauts.

L'Intransigeance n'a rien de ce genre à offrir à la France, assoiffée de tranquillité, toute entière aux labeurs fructueuses de la paix, prête à se défendre et désireuse de n'attaquer personne.

Telle est la vraie politique nationale, celle que défend le ministère, celle qui doit ramener chez nous la prospérité et la confiance.

Cette politique de *bon sens*, les intransigeants ne la comprennent pas. Tant pis pour eux et tant mieux pour nous, car alors ils ne seront jamais compris par le Pays, par le bourgeois auquel ils en veulent particulièrement, et que, suivant leur expression plus pittoresque que distinguée, ils cherchent à *épater*, faute de pouvoir le convaincre.

Eh bien, non ! faites-en votre deuil, citoyens, vous ne serez jamais compris de la partie saine de la nation, pas plus du bourgeois que de l'artisan ou du paysan.

Vous voulez être *épateurs*, vous n'êtes que des don Quichotte au petit pied. Vous criez trop haut des paradoxes trop illogiques. Vous faites trop de bruit et trop peu de besogne dans ce pays de bon sens et de sincérité, ou quand vous faites quelque besogne, elle est toujours mauvaise.

A quoi sert de payer mille crieurs qui iront vendre par les rues, en assourdissant les piétons paisibles, des feuilles à un sou où s'étale l'irréflexion voulue à côté de la gauloiserie du meilleur cru.

La fantaisie fait rire chez nous, mais on sait encore lire entre les lignes, et, après avoir bien ri d'une boutade spirituelle, on hausse les épaules, on se demande à quoi cela peut conduire et on se dit : Quels fous ! ou bien, quels sinistres trompeurs.

Tout cela n'est bon qu'à faire passer un moment. La joie finie, on regarde autour de soi, et quand on voit le commerce dans le marasme, quand on entend le cri d'angoisse de l'Alsace-Lorraine, le roulement des canons à la frontière, quand on écoute l'écroulement des fortunes, on examine l'avenir et on discute le présent.

Les destinées de la France sont aux mains d'hommes qui respectent l'opinion publique et qui forcent pour eux-mêmes le respect de tous. M. Rouvier veut le relèvement matériel de la France et sa prospérité financière ; M. Flourens a su mériter l'estime du monde entier. Les autres membres du ministère travaillent à l'œuvre commune et ils n'ont au cœur qu'un seul but collectif : l'honneur de la France et la grandeur de la République.

Les vrais républicains ce sont eux. Toutes les calomnies n'y feront rien. Ils auront toujours raison parce qu'ils ont des actes de patriotisme et de toute loyauté à leur actif, contre ceux qui s'intitulent *les vrais, les purs*.

* *

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 juillet

SUITE DE LA DISCUSSION DE LA LOI MILITAIRE

La Chambre reprend la discussion de la loi militaire. On est arrivé à l'article 25.

M. de Plazanet demande le maintien intégral du texte de la commission, c'est-à-dire que l'exemption des deux dernières années de service ne s'appliquera qu'aux docteurs en médecine, internes, pharmaciens de 1re classe et vétérinaires diplomés.

M. Laisant explique que par suite de l'adoption par la commission d'un amendement de M. Legludic, cette faveur a été étendue aux étudiants en médecine pourvus de quatre inscriptions.

M. Legludic explique qu'il a voulu concilier les intérêts des médecins avec ceux de l'armée. L'orateur a été frappé de ce fait que les sursis ne s'acquièrent que jusqu'à 24 ans, les titres de pharmaciens de 1re classe ou de docteurs en médecine ne s'obtiennent qu'à 26 ou 27 ans. Il n'y a donc là aucune faveur ou privilège, il s'agit de sauvegarder un important service de l'Etat.

Les deux premiers paragraphes de l'article 25 sont adoptés.

M. Rodat propose d'ajouter la disposition suivante à l'article :

Les ministres des cultes reconnus par l'Etat accomplissent leur service dans les hôpitaux, les ambulances, comme brancardiers.

L'orateur cite l'opinion de Paul Bert qui, répondant à l'évêque d'Angers, reconnaissait que cette faveur était absolument juste.

Il y a une politique qui, respectueuse et confiante poursuit un but : c'est la réunion de tous les Français pour la grandeur de la France et de la République : c'est elle dont je me réclame. (Applaudissements au centre et à gauche.)

La prise en considération est repoussée par 326 voix contre 231.

M. Bourgeois demande la suppression de ces mots : Le nombre des jeunes gens qui jouissent du bénéfice de cette disposition est fixé chaque année par le ministre de la guerre.

La Chambre repousse la prise en considération.

L'ensemble de l'article 25 est adopté.

Les articles 26 et 27 sont réservés.

Les articles 28 et 29 établissent une taxe militaire pour les exemptés, les dispensés, les ajournés ou les jeunes gens en sursis d'appel.

M. Bernard demande la suppression de l'article 29. D'après la loi nouvelle, il n'y aura que des dispensés à titre de soutiens de famille. Comment justifier une taxe de ce genre, qui sera en contradiction avec le principe du service personnel ? La taxe applicable aux jeunes gens qui ont obtenu des sursis ne se comprend pas davantage, puisque ces sursis n'entraînent ni exemptions ni dispenses.

M. Laisant. — Si par un motif quelconque un Français n'est pas au service, il a paru juste qu'il payât une taxe et remplaçât le service personnel par un service pécuniaire.

Le principe de la taxe militaire est adopté.

L'ensemble de l'article 29 est adopté sauf le paragraphe 4, assujettissant à la taxe les jeunes gens en sursis d'appel. Ce paragraphe est abandonné.

INFORMATIONS

Conseil des ministres. — Les ministres se sont réunis, samedi, à l'Elysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

Le Conseil a définitivement arrêté les lignes générales du projet du budget rectificatif pour l'exercice 1888. Ce projet sera déposé aujourd'hui mardi sur le bureau de la Chambre. Les ministres se sont ensuite occupés de la question des alcools étrangers pour l'étude de laquelle une commission administrative a été constituée. Le

---

6 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

LE TRANSPORTÉ

II

OU IL EST PROUVÉ QUE C'EST SOUVENT UN TORT DE POUSSER TROP LOIN UNE VENGEANCE

Bientôt toute la terre fut enlevée, et le corps mis complètement à découvert ; le docteur fit un mouvement pour descendre dans la fosse, mais son fils l'arrêta et se hâta de descendre à sa place.

Le jeune homme procéda à cette descente avec une précaution extrême, afin d'éviter des éboulements ; cependant, malgré son courage naturel et l'habitude des études médicales, Julian se sentit frissonner des pieds à la tête lorsqu'il fût obligé de piétiner le corps du matelot, sur lequel avait été jeté celui de la jeune femme ; il lui fallut quelques secondes pour se remettre de la sensation de répulsion et de dégoût que lui faisait éprouver, malgré lui l'élastique flaccidité du cadavre sur lequel il était contraint d'appuyer les pieds ; il saisit la jeune femme par la taille, la souleva doucement, la redressa et l'enleva assez haut pour que son père réussît à la prendre et à le tirer hors de la fosse ; puis, d'un seul bond, Julian sauta sur la pelouse, avec un soupir de soulagement.

Le docteur étendit le corps sur son manteau qu'il avait disposé à terre à cet effet ; il coupa les liens machiavéliquement enchevêtrés autour de ces formes si belles, se pencha pour regarder attentivement le visage, puis il s'agenouilla et appuya l'oreille contre la poitrine de la jeune femme.

Julian, haletant d'angoisses et d'impatience, suivait anxieusement les mouvements de son père, sans oser l'interroger.

— Grand Dieu ! elle vit ! s'écria enfin celui-ci en se relevant et essuyant ses genoux maculés de terre.

— Vous en doutiez donc ? demanda le jeune homme avec anxiété.

Le médecin sourit sans répondre, roula la jeune femme dans son manteau pour la préserver du froid et reprit sa pelle.

Le père et le fils se mirent alors à combler la fosse, travail qu'ils accomplirent en quelques minutes ; mais ils ne s'éloignèrent pas avant d'avoir placé une croix sur cette fosse, dans laquelle gisait encore un cadavre.

Ce pieux devoir accompli, Julian enleva la jeune femme dans ses bras vigoureux et la transporta dans le canot.

Un quart d'heure plus tard, les deux hommes rentraient dans leur jardin, emportant comme une véritable dépouille opime, la proie si miraculeusement ravie par eux à la mort.

Il est à peine huit heures et demie du soir ; la vieille servante du docteur ; seule domestique femelle qu'il possédait, était depuis longtemps partie pour la veillée, dont elle ne reviendrait pas avant onze heures, pour aller tout droit s'enfermer dans sa chambre, selon son habitude invariable de chaque soir, et s'endormir, comme une souche ; quand au valet de chambre-cocher du médecin, il dormait dans une soupente au-dessus de ses chevaux ; MM. d'Hirigoyen étaient donc maîtres chez eux et complètement à l'abri de toute indiscrétion, ce qui était un grand point de gagné dans une aussi mystérieuse affaire.

Dans toutes les maisons basques, il existe une chambre nommée la chambre des hôtes, destinée soit aux amis que l'on reçoit, soit aux voyageurs de passage auxquels on donne l'hospitalité ; ce fut dans cette chambre que, sur l'ordre de son père, Julian déposa la malade, puis il se retira pour aller préparer les remèdes au moyen desquels le docteur espérait neutraliser l'effet du narcotique administré à la jeune femme.

Le premier soin du docteur fut de débarrasser la malade d'une partie de ses vêtements, et de l'étendre dans un lit moelleux et convenablement chauffé, puis il appela son fils et tous deux commencèrent une énergique médication ; mais, pendans près d'une heure, leurs efforts parurent inutiles, la léthargie semblait vouloir persévérer, les deux hommes, loin de se laisser décourager par cet apparent insuccès, continuèrent leur médication ; enfin, après une demi-heure d'une lutte acharnée, la science triompha, la malade fit un mouvement, ses yeux s'entrouvrirent, et d'une voix faible comme un souffle, elle murmura en essayant de s'asseoir dans le lit, cette phrase en langue basque.

— Bicia salbat cen naûza. — Vous me sauvez la vie.)

Eghia da — s'est vrai — répondit en souriant le docteur dans la même langue.

Mais bientôt avec la connaissance, la mémoire revint à la jeune femme ; tout son corps frémit sous le poids de ses souvenirs.

— Oh ! mon Dieu ! s'écria-t-elle en serrant ses tempes entre ses mains, quel affreux cauchemar ! où suis-je ? est-ce un rêve ? oh ! pitié, monsieur, pitié !

— Rassurez-vous, madame, dit le docteur avec bonté, en adoptant la langue française dont, cette fois, la jeune femme s'était servie ; rassurez-vous, nous sommes vos respectueux serviteurs ; vous êtes bien éveillée et n'avez plus rien à redouter ; vous êtes en sûreté dans cette maison.

— Ainsi, je n'ai pas rêvé ? tout est vrai ? cette horrible scène a eu lieu ? Cet homme, mon mari, ce tigre, m'a fait boire un narcotique ?

— Hélas ! oui, madame ; tout est vrai, tout s'est passé comme vous le dites.

— Oh ! mon Dieu ! mon Dieu ! fit-elle avec douleur ; ainsi je me suis endormie !

— Oui, madame.

— Et après, que s'est-il passé ?

Le docteur hésita.

— Parlez, je vous en supplie ; je dois, je veux tout savoir, ne me cachez rien, il importe que je sache bien jusqu'où cet homme a poussé l'infamie ?

GUSTAVE AIMARD. *(A suivre).*

gouvernement délibèrera, dans le prochain conseil, sur la loi allemande dont le texte ne lui est parvenu que samedi matin. On sait que la loi allemande accorde aux alcools destinés à l'exportation, une prime de 60 fr. par hectolitre. Le gouvernement n'a pris encore aucune résolution pour combattre l'importation des alcools allemands, mais il incline à accepter le relèvement du droit d'entrée qui est actuellement de 30 fr. par hectolitre.

Le ministre de la guerre a soumis à la signature du président de la République un décret portant retrait du projet de loi qui avait pour but d'autoriser le ministre de la guerre à assimiler à la deuxième portion du contingent les jeunes gens de la classe de 1886, dispensés en vertu de l'art. 17 de la loi du 27 juillet 1872. Le ministre de la guerre estime d'ailleurs qu'il lui est possible d'effectuer cette assimilation par voie de simple décret. Le général Ferron a également fait signer par M. Jules Grévy un décret réorganisant la légion de la garde républicaine. Aux termes de ce décret, chacun des trois bataillons d'infanterie de la légion ne comprendra plus que 4 compagnies conformément à l'organisation générale de l'armée. D'autre part, les six escadrons de la légion seront réduits à quatre. Il y aura désormais 124 gardes par compagnies et 184 par escadron. Le nombre total des gardes à pied et à cheval sera augmenté de 152. Néanmoins, cette réorganisation produira une économie de 350,000 fr. dont profiteront par moitié l'Etat et la ville de Paris. Le ministre de la guerre a enfin soumis à l'approbation du président de la République, un décret qui rend facultatif le port de la barbe pour les soldats comme il l'était pour les officiers et sous-officiers.

Ligue des Patriotes. — D'après un journal du Havre, la Ligue des Patriotes (section du Havre) vient d'adresser la communication suivante au comité de Paris :

« Le comité, réuni extraordinairement en séance, le 29 juin, à l'effet de délibérer sur la situation faite au groupe régional du Havre par le comité directeur de Paris, à l'occasion du procès de Leipzig, exprime respectueusement au comité directeur ses regrets au sujet de la publicité qu'il a donné à sa lettre au président de la République, et estime contraires aux statuts de la Ligue, dangereures pour son renom, autant que nuisibles au but généreux que se proposaient leurs auteurs, la protestation et la manifestation publique du Cirque d'Hiver. »

Bordeaux, 2 juillet.

Dans sa dernière séance, le comité régional girondin de la Ligue des Patriotes, estimant que la réunion organisée par le comité directeur du Cirque d'Hiver, à Paris, est de nature à faire perdre à la Ligue son caractère de neutralité en matière politique intérieure, et désireux, d'autre part, de dégager sa responsabilité dans cette affaire, a décidé qu'une démission collective motivée serait adressée au comité directeur.

— La *République française* publie une lettre de M. Blech fils, réclamant le silence pour les condamnés de Leipzig, dont la détention s'aggrave de toutes les imprudences commises par les journaux ou par la Ligue des Patriotes.

Paris, 3 juillet.

Le comité directeur de la Ligue des patriotes vient d'adresser à ses adhérents une déclaration qui paraîtra dans le *Drapeau* de lundi prochain. Dans ce document, signé Déroulède, Sansbœuf et Goupil, il est dit que le comité entend revendiquer la responsabilité de son initiative avec toutes ses conséquences. Le général Boulanger a été acclamé comme Gambetta, au lendemain de sa chute, comme le serait demain le général Négrier ou le général Février ou tout autre chef de notre armée, si quelque injuste et inexplicable disgrâce venait le frapper, sous le seul prétexte de complaire à l'Allemagne.

Nous sommes, avant tout, conclut la déclaration, exclusivement, jaloux de sauvegarder l'indépendance de notre patrie, aussi désireux d'en libérer le territoire que soucieux de le protéger contre l'invasion étrangère. Si nous n'apportons dans cette tâche ni impatience ni provocation, nous entendons pourtant être libres chez nous, selon le conseil suprême de Henri Martin. Ce conseil de flerté est notre première loi, et, en restant fidèles au général Boulanger, comme nous l'avons été jadis à Gambetta, nous n'avons été que logiques avec nous-mêmes. Cette fixité du but de notre programme fait notre force ; nous ne nous en départirons jamais.

D'autre part la *Lanterne* publie une lettre de M. Déroulède la remerciant de son adhésion à la Ligue. Le directeur de la Ligue écrit :

Quant à la polémique soulevée par certains rédacteurs de journaux au sujet de l'entrée dans la Ligue de républicains non opportunistes, il vaut mieux ne pas répliquer ; il suffit de renvoyer à la lecture même de nos statuts. « Article premier. — La Ligue patriotique est exclusivement composée de Français et de Françaises. — « Article 32. — Elle ne s'occupe ni de politique intérieure ni de politique extérieure, ni de religion. »

Se rallier, pour la politique extérieure autour du guide que la confiance de la grande majorité des Ligueurs place au-dehors des partis, ce guide s'appelât-il Gambetta ou Henri Martin, Anatole de la Forge ou Boulanger, ne me paraît nullement constituer une dérogation quelconque à notre programme de défense nationale.

Budget. — Le *Petit Journal* annonce que les membres de la commission du budget auraient l'intention de siéger jusqu'à l'approche de la session des conseils généraux, afin d'apporter à la Chambre, dès la rentrée, l'ensemble des budgets spéciaux approuvés.

Mobilisation. — La commission du budget statuera lundi sur les projets de mobilisation du ministre de la guerre.

Manœuvres. — L'Angleterre, répondant à l'invitation du gouvernement français, vient de faire savoir qu'elle enverrait trois officiers pour assister aux grandes manœuvres de l'automne prochain. Le Japon enverra, de son côté, deux officiers.

France et Russie. — Le *Nord*, organe de la chancellerie russe, doute que le sultan ratifie la convention anglo-turque. Le sultan ne peut ignorer que son adhésion peut lui coûter cher dans l'avenir, et que, semant le vent, il récoltera la tempête tôt ou tard. La convention, repoussée par la France et la Russie, restera lettre morte ; et, le jour où l'Angleterre voudra la mettre en vigueur, elle se heurtera à des protestations qui ne seront pas absolument platoniqnes.

Le *Nord* ajoute que le cabinet de Paris a tenu à Constantinople un langage énergique. Ceux qu'inquiète en France une attitude résolue peuvent être rassurés. La Russie ne fera pas défaut à la France, quoi qu'en dise la presse Anglaise ; l'appréhension de voir la France en face d'une coalition menée par l'Angleterre et l'Allemagne est chimérique. On peut avoir la conviction absolue que l'Allemagne l'Autriche et même l'Italie n'iront pas jusqu'à prêter une aide matérielle à l'Angleterre.

La question serbe, au lieu d'être un élément de discorde entre la Russie et l'Autriche, paraît devoir être, selon le *Nord*, un élément de rapprochement durable.

Allemagne. — En dépit de tous les démentis, on continue à affirmer dans les cercles diplomatiques que le comte de Munster quittera prochainement l'ambassade de Paris et que son successeur sera le comte de Hatzfeld, actuellement ambassadeur d'Allemagne à Londres.

Dans le cas où ce changement aurait lieu, il est probable que le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, le comte Herbert de Bismarck, irait à Londres.

La maladie de Bismarck. — L'état de santé du prince de Bismarck laisse encore à désirer. Ses deux médecins ordinaires le soignent journellement, et le professeur Schwenninger est arrivé ces jours-ci à Friedrichsruhe pour une consultation.

Espagne. — Une dépêche d'Orense annonce que la gendarmerie a arrêté deux individus qui avaient placé des cartouches de dynamite devant la préfecture. L'explosion de ces cartouches n'avait causé que des dégâts de peu d'importance.

Troubles en Espagne. — On mande de Madrid que des troubles ont éclaté à Valence à la suite de l'augmentation des droits d'octroi sur le bétail.

Presque tous les bureaux de l'octroi ont été incendiés.

Des troubles analogues ont eu lieu à Barcelone.

Canada. — Le gouvernement Anglais vient de faire voter un crédit de 500,000 fr. pour l'érection de dix statues à la mémoire des hommes dont le nom est lié à l'histoire du Canada.

Ce sont : J. Cartier, qui découvrit le Canada ; Champlain et Maisonneuve, qui fondèrent l'un Québec, l'autre Montréal ; de Frontenac, un des gouverneurs de la Nonvelle-France ; de Montclan, le héros inoublié qui battit les anglais en 1757 ; le duc de Lévis, le patriote, qui à la capitulation de Montréal, brûla ses drapeaux plutôt que de les livrer à l'ennemi.

Cette résurection des gloires canadiennes est confiée au sculpteur Hébert, un canadien français.

Etats-Unis. — On mande de Washington qu'un individu, qu'on suppose être fou, a menacé de tirer sur le président Cleveland, prétendant que celui-ci lui aurait fait perdre de grosses sommes d'argent.

Cet individu a été arrêté.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

Commission départementale. — Dans ses séances des 30 juin et 1er juillet, la commission départementale a accordé un secours de 107 fr. à la commune de Marminiac, pour réparations à l'église de Boissièrette, et une subvention de 300 fr. pour le solde des travaux de la maison d'école de Viazac.

Une somme de 200 fr. a été accordée pour réparations à divers chemins de la commune de Boissières : 120 fr. ont été alloués à la commune de Ste-Croix, pour l'établissement d'une fontaine publique, et 100 fr. à la commune de Lamagdeleine, pour réparations à la fontaine publique de Sabanac.

La même commission a donné des avis favorables sur les avants-projets du chemin vicinal ordinaire numéro 3 de la commune de Gignac et du chemin vicinal ordinaire numéro 3 de la commune de Soturac.

7e de ligne. — M. Drevaux, lieutenant au 7e d'infanterie, est nommé capitaine, en remplacement de M. Avout, nommé adjudant-major, affecté au 27e, même arme.

— M. Bardo, sous-lieutenant au 7e d'infanterie, est nommé lieutenant, en remplacement de M. Drevaux, nommé capitaine, maintenu au corps.

— M. Ricous, sous-lieutenant au 11e, est nommé lieutenant, en remplacement de M. Bardon, mis hors cadre, affecté au 7e.

Instruction primaire. — Par arrêté préfectoral, en date du 30 juin, Mlle Berthe Borie, institutrice titulaire à Lascabanes, est nommée institutrice à Ladirat, commune de Terrou, et Mlle Marguerite Couaillac, institutrice à Ladirat, est appelée au poste de Lascabanes.

Carte de France. — M. le préfet du Lot vient d'inviter MM. les sous-préfets, maires, directeur des contributions directes, ingénieurs et agents des ponts et chaussées et de la vicinalité du département, à fournir aux officiers chargés des travaux de révision de la carte de France tous les renseignements qui leur seront nécesseires pour l'accomplissement de leur mission.

Ces officiers ont commencé leurs opérations dans le département du Lot le 15 juin dernier.

Concours régional de Tulle. — Parmi les lauréat du concours régional de Tulle, nous sommes heureux de relever les noms suivants qui appartiennent à notre département :

M. Jargeau de Saint-Pantaléon, 1er prix de 400 fr. pour ses taureaux de la race garonnaise ; M. Lanau, de Gourdon, 2e prix pour ses génisses ; MM. Antoine Lavergne, d'Alvignac ; Albert Puybaret de Gramat ; Charles de Verninac, de Sarrazac, et Raymond Lafond, de Bétaille, 1er, 2e et prix supplémentaires pour leurs animaux de l'espèce ovine, de la race du causse du Lot ; MMlles Jeanne et Louise de Verninac, de Sarrazac, plusieurs prix pour leurs coqs, poules, canards et pigeons.

M. Puybaret a reçu, en outre, un objet d'art comme ayant le plus bel ensemble d'animaux de la race ovine.

Un serviteur de M. de Verninac, le sieur Vincens Grimel, a reçu une médaille d'argent de 25 fr. pour soins intelligents aux animaux.

Service militaire. — Du 1er juillet au 31 décembre 1887, les classes astreintes au service militaire sont ainsi réparties :

Armée active. — Classes de 1882, 1883, 1884, 1885, 1886.

Réserve de l'armée active. — Classes de 1878, 1879, 1880, 1881, cette dernière étant

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

57

Le Forban

PAR WILLIAM ALARD

CHAPITRE XXVII

LA REINE DES ILES

— Et moi aussi... Tenez ! voilà le capitaine qui se dirige de ce côté avec le major. Il m'a tout l'air d'écouter les raisonnements de son compagnon, comme une jeune fille amoureuse, les morales de son confesseur... Adieu, je vous laisse.

— Où vas-tu donc, si vite?

— Chut!... J'aime une fille du soleil ; je m'en vais lui baragouiner ma profession de foi.

— Quelle profession de foi?

— Un cartel, si vous préférez.

— Quel cartel?

— Un duel où je veux tirer au cœur à bout portant.

— Pour greffer ensuite le tien dans la blessure?

— Exactement.

— Alors bonne chance! Mais rappelle-toi les paroles du sage.

— De quel sage? Je n'en connais pas... J'aime mieux les fous, et mieux encore le roi des fous : l'amour.

— Tu possèdes une philosophie qui ne t'éclaircira pas les cheveux.

— A propos de cheveux, dites que je suis un sot si je ne vous apporte pas, lovée en trois sur mon cœur, une tresse de Maétilaé.

— Elle a un nom terriblement long, ta dulcinée!

— Ne riez point : aussi long que ses pieds sont petits.

— Tant mieux. Apporte-moi une de ses socques.

— La socque tient au pied, le pied à la jambe, la jambe à... j'aviserai.

— Ne te gênes pas.

Et en trois ouvertures de jambes, le Parisien disparut.

— Quelle belle nature, malgré son état inculte! murmura le jeune chilien en se levant. Elle ressemble aux forêts de ces îles qui produisent, au milieu des lianes inextricables, assez de fleurs et de plantes rares pour en orner le plus beau jardin ; on y passe à côté sans les voir!... Et ce pauvre Brune, aussi à plaindre que l'infortunée Melita!... Ah! je ne me sens plus de courage d'exciter le sien ; son désespoir a passé tout entier dans mon âme... Allons! Essayons une dernière fois, d'être au-dessus de moi-même ; j'emprunterai à cet excellent docteur une once de sa fermeté.

Don Pepito, s'étant avancé de quelques pas, rejoignit les promeneurs.

— Pardieu! vous arrivez à propos, don Pepito, dit le major, afin de tancer un peu ce gaillard. Est-ce bien possible, dites-moi, que nous soyons d'une argile assez molle pour allier tant de futilités à la grandeur, tant de misères à de grands trésors! Le cœur de l'homme est-il donc incapable de soutenir le moindre choc? Sa volonté ne doit-elle pas grandir en raison des obstacles? Le vent du malheur n'épure-t-il plus son âme, ainsi qu'un souffle ternit un moment une glace de Venise pour la rendre plus brillante l'instant d'après! Répondez-moi, Pepito : Est-ce vrai que l'amour doive nous troubler la vue à ce point, et nous forcer de nier la lumière? Sommes-nous, en un mot, des êtres que Dieu créa pour devenir grands et forts? oui ou non.

— Docteur, comme vous avez raison! Lorsque je disais, en riant, à notre capitaine qu'il n'était qu'un grand enfant, je ne croyais pas dire aussi vrai.

— Je vous remercie, tous les deux, répondit Brune avec un sourire voilé de tristesse. Docteur, vous avez une place dans mon cœur avec Pepito. Je comprends vos raisonnements ; mais ils ne me touchent pas. Je ressemble à ces condamnés qui marchent au supplice, que le prêtre exhorte en leur parlant d'une meilleure vie : les malheureux ne songent qu'à celle qu'on va leur arracher! Ils ne pensent qu'à cette bienfaisante clarté du jour qu'on va leur ravir! Il y en a, peut-être bien, quelques-uns qui pensent autrement ; mais vous n'oseriez me dire quels sont les fous des premiers ou des derniers!

— Bah! bah! Vous sortez de la question. Vous n'êtes pas un condamné à mort... Au contraire!

— Puissiez-vous ne pas vous tromper, docteur!... Mais la voilà ; tournez les yeux de son côté, vous allez la voir paraître cueillant des fleurs, prêtant l'oreille au bruissement de la forêt.

— Allez la rejoindre, capitaine ; causez avec elle, répondez à ces questions, ne craignez pas de l'émouvoir. Mais elle chante! Ecoutons.

Effectivement, Melita, une branche fleurie à la main, la chevelure dénouée, flottant sur ses épaules, s'avançait vers eux, en chantant une chanson indienne que nous allons essayer de traduire :

J'attends encore!
Le croissant de la lune amincit ses côtés ;
Le fil des prés s'argente aux lueurs de l'aurore ;
L'heure s'enfuit avec les jours que j'ai comptés.

Ah! je n'ai pas trouvé les secondes plus lentes.
Lorsque je mis au jour l'heureux fils qu'il voulait...
Reviens mon Eimeo! viens le voir sous nos tentes,
S'attachant à mon sein dont il suce le lait.

Moi, je suis belle encore. Je me sens plus aimante!
Mon cœur s'est agrandi pour donner plus d'amour.
Mais les fleurs, dont j'ai fait une couche innocente,
Tristes à mes côtés, se fanent sans retour!

Mon courage s'éteint ; et des larmes amères
Sur mes yeux fatigués étendent un bandeau.
L'espoir, ainsi qu'un vol de songes éphémères
S'évanouit, revient, me trompe de nouveau.

Les chants de la tribu ne sauraient me distraire.
En vain mes jeunes sœurs m'environnent d'amour :
Moi, baignant de mes pleurs ma couche solitaire,
A peine vient la nuit que j'invoque le jour!

Reviens mon Eimeo! La cruelle épouvante
Comme un reptile affreux s'enroule autour de moi.
Accours ; et si tu veux me retrouver vivante,
Par tes accents chéris calme enfin mon effroi.

Notre bel enfant dort : nul bruit ne l'effarouche.
Que n'es-tu dans mes bras! Tu n'entendrais plus rien
Que le bruit des baisers éclos sur notre bouche,
Avec les battements de mon cœur sur le tien.

Ah! tu combats, sans doute! Et ta lance émoussée
Des ennemis fuyants chasse encore l'essain ;
Mais l'heure du retour par toi-même fixée,
Froid écho de l'alarme, a vibré dans mon sein!

Le fil des prés s'argente aux lueurs de l'aurore ;
Oh! que de mois déjà formés de tristes jours!
Le croissant de la lune est plus petit encore...
J'attends toujours!

(*A suivre*).

dite « la plus jeune classe de la réserve de l'armée active. »

Armée territoriale. — Classes de 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, cette dernière étant dite « la plus jeune classe de l'armée territoriale. »

Réserve de l'armée territoriale. — Classes de 1867, 1868, 1869, 1870, 1871, 1872, cette dernière étant dite « la plus jeune classe de la réserve de l'armée territoriale. »

Conférence. — M Savre, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence publique à Lacapelle-Marival, le 14 juillet courant, à 4 heures du soir, dans une des salles de la Mairie.

Noyé. — Le domestique de M. Lafon, tuilier à Castelfranc, était allé se baigner dans le Lot, lorsqu'il fut subitement pris d'une crampe qui le priva de l'usage de ses membres et l'empêcha de sortir de l'eau.

Malgré tous les soins qui lui furent prodigués par M. le docteur Daymard, il ne put être rappelé à la vie.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 20 juin 1887

Présidence de M. Valette, directeur

M. le secrétaire général dépose :

1° Une brochure envoyée par M. de Fontenilles, intitulée : *Qu'est-ce que l'homme ?* par L. Testut ;

2° La *Revue horticole* ;

3° La *Revue des travaux scientifiques* ;

4° Le *Bulletin du comité des travaux historiques* ;

5° Le *Bulletin de la Société héraldique* ;

6° Les *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie* ;

7° Le *Bulletin de la Société de géographie.*

Il est donné lecture d'une lettre de M. Malinowski, invitant les membres de la Société des Etudes à travailler à un grand ouvrage de statistique qui serait divisé en deux parties : la première représenterait la France telle qu'elle était en 1789, au moment où la Révolution éclata ; la seconde la représenterait telle qu'elle est aujourd'hui, à la veille de l'ouverture de l'exposition centenaire. Cet ouvrage, élaboré par les sociétés savantes de chaque département, aurait une place d'honneur à l'exposition de 1889.

M. Valette lit un arrêt du parlement de Bordeaux, condamnant un certain « Galibert de Buillit à faire amende honorable à la question ordinaire et extraordinaire, être pendu pour crime de vol d'argenterie dans l'église Cathédrale de Caors ; et Vignolle dit l'Espérance, à faire amende honorable et à être pendu pour complicité du vol susdit du 21 février 1753. »

Le même membre lit un autre arrêt du conseil d'état du roi ordonnant l'entretien des écluses construites ou à construire « à l'endroit des chaussées des moulins sur la rivière du Lot, généralité de Montauban, par les propriétaires desdits moulins. »

La séance est levée à 10 heures.

Le président, H. VALETTE. — *Le sécrétaire,* J. GARY.

Découverte archéologique. — En travaillant dans un bois, près de Parnac, des ouvriers viennent de faire une intéressante découverte archéologique. Ils ont mis à jour une statuette en bronze, de l'époque romaine, représentant un guerrier tenant en guise de lance, un de ces stylets usités autrefois pour tracer des caractères sur des tablettes de cire. Le stylet est mobile et se détache facilement.

La statuette, admirablement travaillée, est dans un état de conservation si parfait qu'on est tenté tout d'abord de croire qu'elle sort plutôt d'une fabrique moderne que du sol autrefois foulé par les armées de César.

Tout le monde peut aller voir ce bijou, provisoirement déposé chez M. Girma, libraire à Cahors.

Un grand succès au Tonkin. — C'est avec une vive satisfaction que nous apprenons que la maison Boutet et Marx, « Distillerie centrale du Quercy », vient d'obtenir une haute récompense à l'exposition d'Anoï (Tonkin).

Le département du Lot doit être fier d'avoir été si dignement représenté à cette exposition de l'Extrême-Orient.

Les pouvoirs des maires. — La chambre criminelle de la cour de cassation vient de décider qu'un maire est non recevable à intervenir devant la cour de cassation pour défendre la légalité d'un arrêté pris par lui. Elle a décidé également, dans la même affaire, que l'arrêté par lequel un maire interdit aux marchands colporteurs de se rendre au domicile des habitants d'une ville pour y vendre leur marchandise est illégal, comme ne s'appuyant sur aucun texte et portant à la fois atteinte à la liberté du domicile et à celle du commerce et de l'industrie.

Mort d'un dompteur. — A la foire de Jacques-Cœur, à Bourges, le dompteur Agop, a été tué par un lion, qui lui a enlevé la moitié de la tête et lui a brisé la colonne vertébrale.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Train de plaisir. — La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'un *train de plaisir* sera fait pour Paris le *mercredi 6 juillet* prochain, au départ de Lalbenque, Cahors et de toutes les stations intermédiaires comprises entre ces divers points.

Ce train dont l'itinéraire est fixé ci-dessous, n'admet que des voyageurs de 2e et de 3e classes.

Le retour de Paris aura lieu le samedi 16 juillet.

Prix des places :

De Lalbenque, Cahors et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points
2e classe : 45 francs ; 3e classe : 32 francs
(Par place aller et retour compris).

Chaque voyageur n'aura droit qu'au transport gratuit de 10 kilogrammes de bagages.

A la gare de Paris, l'enregistrement des bagages, au retour, commencera dès 7 heures du matin, le samedi 16 juillet.

Heures de départ du train à l'aller :

De Lalbenque, le mercredi, 6 juillet à		12 h.	8 m. s.
Cieurac,	id.	12	17
Sept-Ponts	id.	12	29
De CAHORS,	id.	12	50
Mercuès,	id.	1	4
Parnac,	id.	1	16
Luzech,	id.	1	23
Castelfranc,	id.	1	37
Puy-l'Evêque,	id.	1	48
Duravel,	id.	1	57
Soturac-Touzac,	id.	2	6
Fumel,	id.	2	17

Arrivée à Paris, le jeudi 7 juillet, 10 h. 15 m. du matin.

Observations. — Dans toutes les stations de départ susmentionnées, la délivrance des Billets commencera le 29 juin. — La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de Billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré, et au plus tard le 5 juillet, à 6 heures du soir.

Enfants. — Il n'est fait en faveur des enfants aucune réduction sur les prix ci-dessus.

* * *

Bains de mer de l'Océan. — Pendant la saison des bains de mer, du 1er Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets (aller et retour) de toutes classes, par toutes les gares du réseau, pour les stations balnéaires ci-après : Saint-André-des-Eaux ; Pornichet ; Escoublac-la-Baule ; le Pouliguen ; Batz ; le Croisic, Guérande ; Vannes (port-Navalo, St-Gildas-de-Ruiz) ; Plouharnel-Carnac ; St-Pierre-Quiberon ; Quiberon ; Lorient (port-Louis-Larmor) ; Concarneau ; Quimper (Benaudet-Fouesnant) ; Douarnenez ; Châteaulin (Pentrey-Crozon-Morgat).

1° Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de **40** % sur les prix des Tarifs généraux.

2° Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires comportent une réduction de **20** % sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare quatre jours avant celui du départ.

* * *

Excursions en Auvergne et en Limousin, permettant de visiter le Mont-Dore, la Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Néris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 juin au 30 septembre des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin, valables pendant 30 jours, au départ des gares d'Orléans, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intérimaires, aux prix réduits ci après :

Nantes, 1re classe 125 francs, 2e clas 96 fr.
Angers, 1re classe 116 fr., 2e classe 87 fr.
Le Mans, 1re classe 114 fr., 2e classe 85 fr.
Tours, 1re classe 100 fr., 2e classe 75 fr.
Blois, 1re classe 95 fr., 2e classe 71 fr.
Orléans, 1re classe 95 fr., 2e classe 71 fr.

Itinéraire. — L'itinéraire comprend : 1° Le parcours entre les points de départ : Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes et Vierzon ; 2° le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains de Mont-Dore et de la Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Largnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans situées sur l'itinéraire à parcourir, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Cheval enragé. — Un évènement aussi grave qu'étrange, mettait, dimanche, en émoi, tout un quartier de St-Germain, à Paris.

Un cheval qui se trouvait chez un maréchal ferrant, 77, rue de Pologne, a tout à coup été pris de fureur, a renversé et abimé le garçon qui le maintenait et s'est sauvé à travers les rues.

Rue Brenvery, apercevant une voiture qui passait, il s'est élancé pour mordre le cheval. Le cocher, voyant le danger, a pris une allure plus vive et, pendant un moment, il y a eu entre le cheval de la voiture et celui qui le poursuivait, une véritable course. Arrivés rue Lorraine, on croisa une autre voiture, celle de M le général Baillot, qui venait d'inspecter le camp du 6e cuirassier, avec le capitaine du génie Raboin.

Le cheval furieux, abandonnant la voiture qu'il poursuivait, se retourna vers celle-là ; bondissant sur le cheval, il le mordit et le culbuta ainsi que la voiture et les personnes qui s'y trouvaient.

Le cocher fut contusionné et le capitaine Raboin mordu à l'épaule.

Plusieurs personnes, parmi lesquelles le propriétaire de l'animal furieux, essayèrent alors de s'en rendre maîtres, mais elles durent reculer devant lui.

A bout d'autres moyens, le commissaire de police dut requérir deux soldats du régiment des chasseurs qui lui logèrent deux balles dans la tête et le tuèrent raide.

Les blessures du capitaine et du cocher sont heureusement légères.

Enfants tués par leur mère. — Un bien triste évènement vient de mettre en émoi toute la population de La Mothe-Saint-Hérage (Deux-Sèvres).

M. Métayer, coiffeur, en rentrant de son jardin, le matin, a trouvé sa femme couverte de sang ; la malheureuse, sans doute en proie à une excitation cérébrale, venait d'assassiner ses deux enfants, un petit garçon de six ans et une petite fille de huit ans.

Les deux pauvres petits dormaient paisiblement, lorsque leur mère les a frappés successivement d'un coup de couteau à la gorge ; la mort a été instantanée ; avec le même couteau, elle a tenté de se suicider et s'est fait une blessure qui est sans danger ; arrêtée, elle va être soumise à un examen minutieux.

Le mari et la femme vivaient en bonne intelligence et chérissaient leurs enfants.

La justice, descendue sur les lieux, a ouvert une enquête.

Horrible crime. — On mande de Nogent-le-Rotrou, 1er juillet :

Les époux Guyot, cultivateurs à St-Denis-d'Authon (Eure-et-Loir), inquiets de ne pas voir rentrer chez eux leur fille, âgée de treize ans, se rendirent dans le pré où elle était allée, le matin, conduire les vaches.

Les vaches étaient abandonnées, et les pauvres parents trouvèrent le panier de leur fillette à l'endroit où elle le déposait habituellement. Un sabot était également resté sur le sol.

Le lendemain matin, le cadavre de l'enfant était trouvé dans la mare communale. L'expertise médicale révéla qu'elle avait succombé à des coups de marteau frappés sur la tête. L'enfant avait été, avant sa mort, l'objet d'un odieux attentat.

L'enquête n'a pas encore fait connaître le nom du meurtrier.

Vins. — Les affaires sur le marché de Bercy et à l'Entrepôt ont une certaine activité ; le détail commence ses achats en prévision des fêtes de la première quinzaine de juillet. Le commerce suburbain, par suite de la continuation du beau temps achète également pour renouveller ses approvisionnements.

Les prix restent sans changement et maintiennent leur précédente fermeté.

La chaleur continue à transformer les vignobles dans le Lot-et-Garonne, la Dordogne et les Charentes qui sont en pleine floraison ; le retard de la végétation n'est plus guère appréciable sur beaucoup de points, et on croit arriver cette année à deux tiers de récolte ordinaire avec la qualité en plus ; c'est beaucoup après les craintes d'il y a un mois.

Dans le Midi, la floraison s'accomplit d'une façon très heureuse, et à défaut de la quantité, sur laquelle personne ne saurait maintenant compter, une bonne récolte moyenne et surtout bonne qualité.

Sur les instances des représentants de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et des Pyrénées-Orientales, le gouvernement, a consenti à surseoir pour une année encore à l'application de la circulaire ministérielle prescrivant de sévir contre les vendeurs de vins dosant plus de 2 gram. de sulfate de potasse par litre.

Les nouvelles de l'Algérie sont toujours satisfaisantes et l'on compte, dans les trois provinces, sur un rendement en vin plus grand que celui de l'an dernier.

Bibliographie

La 84e livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE vient de paraître chez les éditeurs H. Lamirault et Cie, 61, rue de Rennes, à Paris (prix : 1 franc). Certaines livraisons de la « Grande Encyclopédie, » comme la 84e, qui vient de paraître, présentent un intérêt tout particulier par suite du nombre et de l'importance des articles qu'elles renferment. Aujourd'hui le lecteur n'aura que l'embarras du choix parmi les travaux de premier ordre que nous lui signalons : « Asymptote, » de M. H. Laurent ; « Atavisme » et « Athée, » de M. Marion ; « Atelier » ; « Athena, » l'une des divinités les plus éminentes du Panthéon hellénique, représentée en une série de belles illustrations ; enfin « Athènes » qui fait l'objet d'une étude développée.

Le BON JOURNAL illustré, paraît deux fois par semaine, à partir du numéro 103, portant la date du 3 juillet 1887. — Sommaire du numéro 129. Alexis Bouvier. Oh ! les Petits Enfants. — Tony Révillon. Les Marquis de Saint-Lys (suite). — Charles Mérouvel. La Rose des Halles (suite). — Louis Barron. Les Environs de Paris. — Georges Pradel. Le Compagnon de chaîne (suite). — F. du Boisgobey. Le Secret de Berthe (suite).

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des voyages. Sommaire de la 1382e livraison (2 juillet 1887). — A Suse. — 1884-1886. — Journal des fouilles, par Mme Jane Dieulafoy. — Texte et dessins inédits. — Dix gravures de Vuillier, A. Rixens, Bida et M. Dieulafoy. — Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 761e livraison (2 juillet 1887). — Texte : Capitaine, par Mme de Nanteuil. — L'essence de térébentine. — Les îles Wallis, par Henri Jacottet. La vertu en France : L'Alsacienne, par Maxime Du Camp, de l'Académie française. — Les héroïnes de Harlem, par Mme de Witt, née Guizot. — Dessins de : Myrbach, Weber, Ed. Zier. — Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LA NATURE, Sommaire du 2 juillet 1887. — La statue de Philippe Lebon. Gaston Tissandier. — La statue de Nicolas Leblanc. — Les nuages observés en ballon. Assension du 8 juin 1887. G. T. — Le radiomètre et la mesure des temps de pose en photographie. — Expérience du propulseur à réaction de MM. Just Buisson et Al. Ciurcu. Catastrophe du 16 décembre 1886. Al. Ciurcu. — La catastrophe du tunnel du Colde-Cabre-Beaurières (Drôme). — Le sifflet. L. Gutode. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 27 juin. S. Meunier. — La science pratique. A. Duruy. — Supplément : Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 120, boulevard Saint-Germain, à Paris.

BOURSE. — *Cours au 4 juillet.*

3 0/0	81 25
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	83 80
4 1/2 0/0 ancien	103 10
4 1/2 0/0 1883	109 00

Dernier cours du 4 juillet.

Actions Orléans	1,295 00
Actions Lyon	1,225 00
Obligations Orléans 3 0/0	397 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	283 00
Obligations Lombardes (jouissance	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	342 00

Avis aux Abonnés

Prime exceptionnelle à **1** *fr.* **85**

A chaque abonné il est offert son *Portrait peint* à l'huile sur panneau acajou. Prière d'adresser sa photographie à M. LAGRIFFE fils, 6, boulevard Poissonnière, Paris et d'ajouter 1.85 en mandat-poste, pour recevoir le portrait *franco* à domicile. L'avantage ci-dessus n'est offert que jusqu'à la fin du mois.

SOURDS qui placez dans vos oreilles des cornets auriculaires, acoustiques, microphiques, tympans, tubes artificiels, etc., vous aggravez la surdité et deviendrez incurables. La surdité est rapidement guérie par M. RAMOGNINO, qui a obtenu des milliers de cures. Preuves : A Hugonard, à St-Chamond, a été guéri d'une surdité de 15 ans ; Sénéquier, à la Molle, d'une de 30 ans ; Thiriet, à Demange-aux-Eaux, d'une de 21 ans ; Thiry Désiré, à Fontaine-l'Evêque, d'une de 40 ans ; Eglem, pâtissier, à Chimay, d'une de 18 ans, etc. Conseils gratuits, faire connaître âge et date de la surdité à **M. RAMOGNINO,** Dr de l'Institut humanitaire des Sourds, à Marseille.

LE **VIN AROUD** au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG.** Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail ; les veilles, les excès ou la maladie.
Chez FERRÉ, *phen*, 102, r. Richelieu, PARIS, *& Phies*.

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom

COMPAGNIE

GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

6, rue Auber.

Extraits du RAPPORT *présenté par le Conseil d'Administration dans l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires du 30 Juin 1887. Présidence de* M. Eugène Pereire.

L'Actif de la Compagnie, au 31 décembre 1886, se décompose comme suit :

1° Flotte, Immeubles, Outillage industriel, Mobilier des Agences, Frais de premier établissement et Primes de remboursement des Obligations anciennes	Fr.	118.908.790 22
2° Acomptes payés sur la construction de « *Morbihan* » et « *Vendée* » qui entreront en service en 1887....	Fr.	866.600 »
3° Matériel d'inventaire à bord des Paquebots	Fr.	11.950.876 76
4° Approvisionnements.....	Fr.	2.913.421 72
5° Valeurs diverses.....	Fr.	1.832.992 41
6° Débiteurs divers.....	Fr.	8.795.947 74
7° Fonds divers et avances disponibles.....	Fr.	18.537.093 48
Total.....	Fr.	163.805 722 33

PASSIF

Le Passif se décompose de la manière suivante :

1° Capital social	Fr.	40.000.000 »
2° Obligations..	Fr.	75.456.885 30
3° Capitalisation à 6 0/0 de 23 annuités de 440 732 fr. 90 c. dues à l'ancienne Société Valéry.....	Fr.	5.320.500 »
4° Créanciers divers.....	Fr.	19.108.076 52
5° Réserves d'Assurances, Statutaire et de Prévoyance	Fr.	11.861.685 72
6° Réserve éventuelle d'Assurances autorisée par l'Assemblée Générale du 20 juillet 1885.....	Fr.	9.600.000 »
7° Bénéfices nets de l'Exercice 1886, tous prélèvements effectués....	Fr.	2.458.574 79
Total égal à l'Actif..	Fr.	163.805.722 33

Le Compte d'amortissement total se trouve porté à 9.818.451 fr. 40, comprenant l'amortissement de la Flotte, des Immeubles, du Matériel, des frais d'Etablissement, et une partie des primes de remboursement des Obligations anciennes.

Le produit net de l'Exercice 1886 est de.....		2.791.357 29
desquels il y a lieu de déduire :		
1° La Réserve statutaire	Fr.	130.132 50
2° La Répartition aux Administrateurs, en vertu de l'article 16 des Statuts.	Fr.	40.000 »
3° La prime de participation attribuée au Personnel..		162.650 »
		332.782 50
Soit une somme de	Fr.	2.458.574 79

Les recettes nettes du Trafic se sont élevées, en y comprenant les subventions et les primes maritimes, à..... Fr. 44.088.623 59

Les recettes accessoires, telles que : intérêts, escomptes et bénéfices sur comptes d'ordre, se sont élevées à..... Fr. 2.041.949 95

auxquels il convient d'ajouter le solde créditeur du Compte de Profits et Pertes de 1885 Fr. 33.434 54

Soit ensemble Fr. 2.075.384 49

Les Recettes du Trafic présentant un total de.... Fr. 44.088.623 59

Les Recettes totales de l'Exercice 1886 se sont donc élevées à..... Fr. 46.164.008 08

Les dépenses maritimes et commerciales de toute nature se résument par un total de Fr. 31.588.088 24

Les Frais généraux d'administration se sont élevés à la somme de Fr. 385.888 46

Les Frais d'exploitation à Paris et dans les Agences à..... Fr. 4.567.167 76

Les charges statutaires (Intérêts et primes de remboursement des Obligations, les dépenses pour avaries et manquants, remorqueurs et chaloupes à..... Fr. 3.274.190 07

Total.....Fr. 39.815.334 53

En résumé, les Recettes de toute nature de l'Exercice 1886 étant de. Fr. 46.164.008 08
et les dépenses de Fr. 39.815.334 53

L'Excédent des Recettes sur les Dépenses est de.. Fr. 6.348.673 55
sur lesquels ont été opérés les prélèvements cités plus haut, et qui laissent libre la somme nette..... de..... Fr. 2.458.574 79

Le mouvement des passagers et des marchandises donne les chiffres suivants :

Mouvement des passagers (Nombre) 290.310

Mouvement des marchandises (Tonnes) 545.110

Mouvement des espèces et valeurs en Fr..... 163.308.000

Le nombre des voyages effectués en 1886, par la Flotte de la Compagnie, a été de 1,069 tant dans l'Atlantique que dans la Méditerranée; 63 Paquebots ont été toujours en activité, et le parcours total s'est élevé à 717,000 lieues marines, dont 53,000 par les Côtiers et Cargo-Boats, 315,000 par les Paquebots de la Méditerranée et 349,000 par les Paquebots de New-York et les Antilles.

La vitesse moyenne du groupe des 5 Paquebots de la ligne de New-York, depuis l'inauguration du nouveau service, est d'environ 16 nœuds, pour 48 voyages; elle dépasse de 1 nœud la vitesse officiellement exigée, et il est, dès maintenant, certain que, pour la première période de 52 voyages, qui prendra fin en Juillet, la Compagnie aura droit à la surprime de vitesse prévue par les contrats avec l'Etat.

Les Ingénieurs de la Compagnie suivent toujours avec la plus grande attention, tant en France qu'à l'Etranger, les changements qui peuvent s'introduire dans les constructions navales. Ils se préoccupent de généraliser pour les machines, l'emploi de la triple expansion, pour les chaudières, l'application de la haute pression et du tirage forcé, et pour l'aménagement intérieur, l'installation de la lumière électrique.

Le matériel naval se compose actuellement de 65 Paquebots jaugeant 149,742 tonneaux bruts, et les appareils moteurs représentent une force nominale de 35,200 chevaux, dont la puissance indiquée en chevaux de 75 kilogrammètres atteint le chiffre de 143.300 chevaux.

L'ensemble des opérations du service de l'Economat a atteint, pendant cet Exercice, une somme de 14 millions de francs.

Le Petit Economat a pris un nouveau développement. Indépendamment des denrées alimentaires, la Compagnie livre aujourd'hui à ses employés, aux prix les plus réduits, les objets d'habillement, drap, linge et chaussures. Tout le personnel se montre satisfait d'une organisation qui répond à ses besoins et concourt à augmenter son bien-être.

Les Ateliers et Chantiers de la Compagnie, à Penhoët-St-Nazaire, continuent à exécuter des travaux pour l'industrie, et ils viennent d'accepter de l'Etat, la commande d'un grand croiseur « *Le Coëtlogon* ».

Le *Rapport* se termine par l'exposé d'une proposition en vue de consolider définitivement, et pour une longue période, la constitution de la Société.

« Les perfectionnements introduits depuis quelques années, par la science et l'industrie, dans la construction des bâteaux à vapeur, ont pour conséquences une plus grande vitesse et une sécurité plus complète pour les passagers, en même temps qu'une diminution relativement sensible des frais d'exploitation; mais ils mettent les Compagnies de navigation dans la nécessité d'avoir sans cesse, à leur disposition des capitaux importants, dont l'emploi judicieux doit donner des avantages considérables et constituer un placement à gros intérêts.

« Notre Compagnie ne peut échapper à cette loi inflexible du progrès; elle est tenue de rechercher les moyens de ne pas se laisser dépasser par la concurrence étrangère.

« Cependant, notre capital-actions est limité, et nos emprunts successifs ont atteint des proportions dont il convient de tenir compte. C'est donc, par des combinaisons dont notre situation financière nous permet aujourd'hui l'adoption, que nous devons nous procurer les ressources nécessaires pour répondre aux besoins toujours croissants de notre industrie.

« Afin de réaliser ce programme, nous vous proposons de remplacer les emprunts de formes différentes inscrits à notre Passif par un seul emprunt en Obligations semblables à celles des grandes Compagnies de Chemins de fer, rapportant 15 fr. par an et remboursables à 500 fr. par voie de tirage au sort dans un délai qui ne devrait pas dépasser soixante-quinze ans.

« Nous pensons que ces titres se placeraient facilement, et à des cours avantageux.

« L'opération se ferait en ménageant tous les intérêts actuellement engagés, et au moment que nous jugerions le plus opportun.

« Elle entraînerait peu de frais, et aurait pour résultat final, après avoir réparti sur une plus longue période les annuités que nous payons aujourd'hui, d'en diminuer le montant annuel de près de deux millions et demi, pendant 23 ans.

« Cette combinaison pourrait nous fournir les moyens d'augmenter rapidement la puissance de notre Compagnie, et de trouver dans le perfectionnement de notre Flotte, le placement fructueux d'une partie des sommes, dont la diminution des annuités nous laisserait la disposition.

« Les capitaux qui resteraient libres, n'entreraient pas dans les recettes de l'exploitation, et seraient portés à un compte spécial, pour être convertis en valeurs de tout repos, ou pour servir à racheter éventuellement tout ou partie de nos nouvelles Obligations 3 0/0 ».

Après la lecture de ce rapport et conformément à ses conclusions, l'Assemblée a voté les Résolutions suivantes :

1° A l'unanimité, l'Assemblée approuve, dans toutes leurs parties, le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1886, tels qu'ils résultent des Ecritures et du Compte de Profits et Pertes déposés sur le bureau.

2° A l'unanimité, l'Assemblée approuve les prélèvements et amortissements opérés : fixe, par suite, les bénéfices à répartir aux Actionnaires à la somme de 2,400,000 fr., soit 30 francs par action, et autorise à reporter à l'Exercice suivant le solde de 58,574 fr. 79 c.

Les Actionnaires ayant reçu le 1er Janvier dernier un acompte de 15 fr., auront à toucher le complément de 15 fr. le 1er Juillet prochain.

4° A l'unanimité, moins deux voix, l'Assemblée donne au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour convertir, aux conditions qu'il déterminera, les différentes dettes inscrites au passif de la Société en un seul emprunt représenté, au maximum, par 300,000 Obligations de 500 francs, rapportant 15 fr. par an, et dont le remboursement ne pourra excéder une durée de 75 ans.

MM. Eugène Pereire et Théophile Cloquemin, administrateurs sortants, ont été réélus, ainsi que MM. Doré et Gaudry, nommés commissaires pour l'exercice 1887-88.

PLUS DE FEU!
60 ans de Succès!
LINIMENT
BOYER-MICHEL
J. CORMIER et H. PÉRON, à CHATEAUROUX (Indre)
Guérison sûre de Boiteries, Entorses, Foulures, Ecarts, Mollettes, Courbes Vessigons, Angines, etc. — 5 fr. chez tous Phies

Vignes Américaines

BOUTURES ET RACINÉS

Riparias portalis, à larges feuilles, **50 fr.** le mille; Herbemonts, **200 francs**, etc. — S'adresser à M. Victor COMBES, propriétaire récoltant, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

Le propriétaire-gérant, Laytou.

PLAGE DE RONCE-LES-BAINS

A LA TREMBLADE (Charente-Inférieure)

Incomparable pour les Baigneurs qui recherchent le calme et la solitude après le tracas des affaires. — Recommandée dans tous ses ouvrages, par le Dr **Brochard**, comme « la Plage de France la meilleure et la plus sûre pour les enfants ». — Immense forêt de Pins. — Chasse. — Excursions. — Approvisionnements faciles de toutes sortes. — Service d'omnibus.

Villa Louise

Très confortablement aménagée

Au milieu d'un bois de Pins, bien clôturée, avec accès direct sur la plage. — 4 Chambres à coucher (5 lits) avec grand garde-robe; — Salle à manger; Cuisine; Cave; Cour; Puits; Cabinets et Débarras.

PRIX DE LOCATION :

Juillet 170 fr. — Août 230 fr. — Septembre 150 fr.

S'adresser à M. HENRY, douanier à la Tremblade (Charente-Inférieure).

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. OREZZA, 1 fr. 25. — POUGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; Gde grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

Grande Culture

DE

Vignes Américaines et Franco-Américaines

150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste

à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, *racinés, depuis 3 fr. 50 le cent.*
Herbemont, *racinés, depuis 15 fr. le cent.*

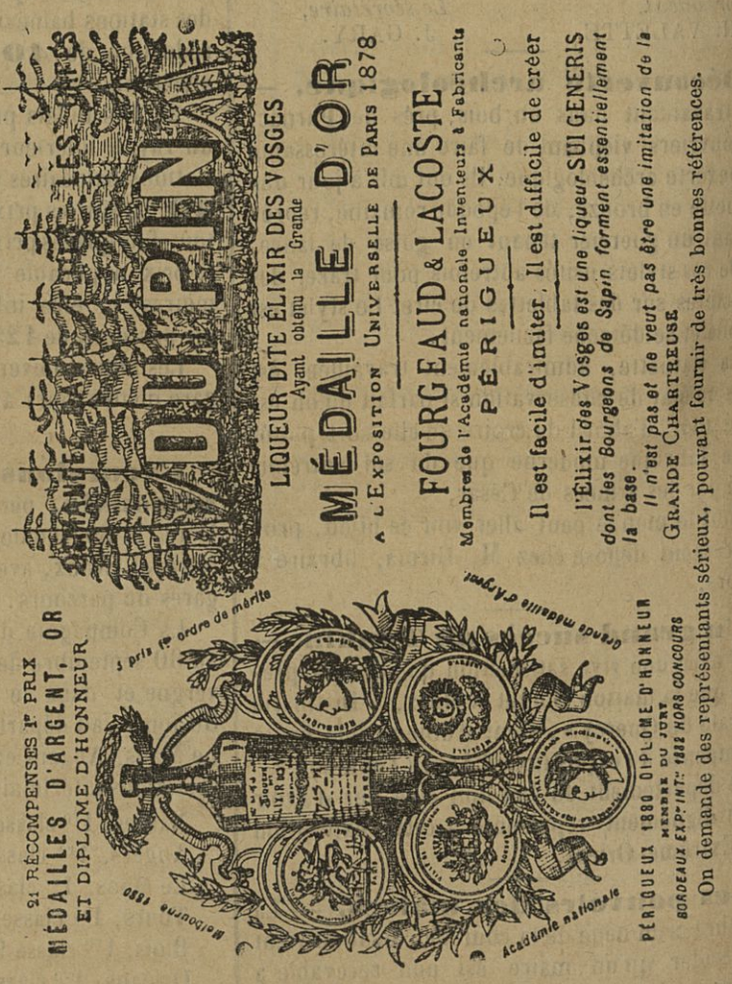

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1re liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

dar un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1re série